



Brevet d'Initiateur Fédéral Surf

2020 / Nouvelle-Aquitaine

Présentation

Rappel réglementaire

« Le « Brevet d'Initiateur Fédéral » initie, dans un cadre bénévole, les adhérents du Club (licenciés pratiquant ou compétition) dans des conditions de sécurité et de pratique optimales de surf, Il agit autant que possible sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'État. »

Ses activités clés

- Accueillir les publics et les informer sur les différentes activités,
- Initier au surf un groupe de licencié(e) s au sein de son club, en identifiant les niveaux de pratique du public, choisissant le matériel, et le spot en fonction des contraintes, respectant les règles, animant sa séance, évaluant le niveau de progression et adaptant son enseignement,
- Assurer la sécurité des pratiquants en mettant en place une organisation et en portant assistance aux personnes en difficulté,
- Communiquer à ses élèves sur les valeurs du surf et sa culture.

Personnes concernées

Formation destinée aux :

- licenciés fédéraux souhaitant s'investir dans la vie de leur club en initiant bénévolement la pratique du surf et des sports associés
- personnes qui souhaitent suivre la formation du Brevet Professionnel Activités Nautiques mention Surf (permettant l'accès à un cursus alléger).

Conditions d'inscriptions

- Etre âgé(e) de 16 ans minimum le jour de l'examen,
- Etre licencié(e) à jour dans un Club affilié (association à but non lucratif), depuis 2 ans,
- Etre titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC1 minimum)
- Pouvoir justifier d'un niveau régional de compétition en surf, bodyboard ou longboard attesté par le président du Club

Objectifs pédagogiques

//Ses contenus théoriques :

- CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL
- CONNAISSANCES GENERALES (matériel/milieu)
- REGLEMENTATION (obligations générales de sécurité, les responsabilités de l'éducateur)
- TECHNIQUE DE L'ACTIVITE
- PEDAGOGIE (pédagogie générale, organisation et préparation de séance)
- ENVIRONNEMENT DURABLE

//Ses contenus pratiques :

- Mise en place de séances pédagogiques
- Technique de sauvetage
- Pratique surf
- Stage dans une structure encadrée par un tuteur

Durée, rythme

100 heures réparties :

- 60 heures au centre de formation (8 jours)
- 40 heures de stage en club affilié FFS
- 1 jour d'examen





Brevet d'Initiateur Fédéral Surf

2020 / Nouvelle-Aquitaine

Date et lieu de formation

Où ?	Quand ?	Comment ?	Date limite dépôt dossier
Landes Soustons Plage, Centre Acasal	*du 24 février au 2 mars 2020	8 jours continus	Lundi 3 février 2020
Gironde Lacanau, Maison de la Glisse	*le 15 et 16 février *le 22 et 29 mars et *du 18 au 21 avril 2020	4 jours étalés sur 2 mois + 4 jours continus	Lundi 27 janvier 2020
Landes Soustons Plage, Centre Acasal	*du 7 au 11 septembre et *du 28 septembre au 2 octobre 2020	2 x 4 jours continus	Lundi 10 août 2020
Charente- Maritime Royan, Maison des associations	Aucune formation en 2020		
Tarif	350 euros par personne		

Dossier d'inscription

Vous trouverez ci après les différents documents composant le dossier d'inscription :

- la fiche d'inscription
- la convention de stage

Le dossier complet est à retourner, en fonction du site de formation, à l'adresse suivante :

Landes

Ligue de Surf Nouvelle-Aquitaine
ACASAL, 1 avenue de Fray, 40140 Soustons Plage
Pour tout renseignement :
Guillaume Billy
06 74 82 74 17 - info@surfingaquitaine.com

Charente-Maritime

Comité Charente-Maritime de Surf
Esplanade de Pontailac, 17200 Royan
Pour tout renseignement :
Damien Faveau
06.87.85.41.37 - damien.faveau@surfingcharentes.com

Gironde

Comité Surf Gironde
20 Boulevard de la plage, 33680 Lacanau-Océan
Pour tout renseignement :
Clément Fritz
07 68 31 42 24 - clement@comitesurfgironde.com





Brevet d'Initiateur Fédéral Surf

2020 / Nouvelle-Aquitaine

Fiche d'inscription

Identification du candidat

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : le

à

Adresse complète :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Email :

Nationalité :

PHOTO
ICI

35mm x45mm

Situation

Actuellement, êtes-vous :

Salarié(e) – type de contrat ? cdi, cdd, cae, cui...

Demandeur d'emploi

Sans emploi

Etudiant

Bénéficiaire du RSA

Niveau d'études ou de formation

Brevet des Collèges

Baccalauréat

DEUG-DUT

Licence

Master, DESS, Doctorat... etc

Diplômes sportifs :

BPJeps

BAPAAT

DEJeps

Autres : ...

Activités socioculturelles

Bafa, BAFD...

Diplômes de secourisme A JOUR :

Prévention et secours civique (PSC1)

Premiers secours en équipe de niveau 1
(PSE1)

Profil du surfeur

*Club de licence :

*Numéro de licence FFS :

*Type de licence FFS : pratiquant / compétition

*Depuis combien d'année êtes-vous licencié(e)s ?

*Faites-vous de la compétition ? oui / non

Si oui, combien de points avez-vous au classement fédéral ?

*Avez-vous obtenu les tests d'exigences préalables? oui / non

Si non, allez-vous les (re)passer ? oui / non

*Vous souhaitez poursuivre cette formation pour :

Participer à la vie de votre club

Dans le cadre du brevet professionnel surf

Modalités d'inscription :

Pour les personnes qui désirent suivre cette formation, veuillez envoyer à l'adresse correspondant à votre lieu de formation :

- La fiche d'inscription remplie, avec une photo d'identité
- La copie de votre licence 2020
- les copies des attestations ou diplômes demandés (secourisme, niveau régional, tests préalables...)
- la convention de stage dûment remplie, signée par votre tuteur et vous-même
- le chèque de 350 euros à l'ordre de la Fédération Française de Surf
- une enveloppe format A4 pré timbrée à votre adresse postale



CONVENTION DE STAGE PEDAGOGIQUE

Article 1er :

La présente convention est établie entre la Fédération Française de Surf et :

- *La ligue Régionale :*
- *Le Club :*
- *Le Conseiller de Stage :*
 - o *Qualification :*
- *Le Stagiaire :*

Article 2

Le Club s'engage à donner au stagiaire nommé ci-dessus, la possibilité d'effectuer, à titre de formation et de préparation au Brevet 'initiateur Fédéral, pendant 40 heures minimum un stage pédagogique en application des articles 32, 33 et 34 de l'Arrêté du 30 Novembre 1992.

Article 3

Le Conseiller de stage a pour rôle de :

- *Préparer le stagiaire à sa future activité dans le cadre de sa structure (à préciser pour chaque stagiaire).*
- *Apprécier le comportement d'éducateur.*
- *Conseiller le stagiaire dans les domaines techniques et pédagogiques dans le respect des règles déontologiques de la profession.*
- *L'aider à compléter sa formation.*

La structure d'enseignement ou d'entraînement s'engage, dans le cadre de cette formation, à assurer :

- *Un bilan régulier avec le stagiaire.*
- *La tenue du livret de stage pédagogique.*

Article 4

Le Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'enseignement ou d'entraînement et à participer activement à la formation qui lui est dispensée.

Article 5

La structure d'enseignement ou d'entraînement, le Conseiller et les stagiaires doivent être assurés en responsabilité civile en application des articles 1382 et 1384 du Code Civil.

Fait à :....., le :

Noms prénoms & Signatures précédées de « lu & approuvé »

Le Stagiaire	Le Club
Le Comité Régional	Le Tuteur